

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 392

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, Mme Muschotti, Mme Gayte, M. Le Bohec,  
Mme Trastour-Isnart, Mme Lebon, Mme Santiago, Mme Rauch et Mme Battistel

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la première phrase de l'alinéa 92 par les mots :

« et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Il vise à inscrire la nécessité de prendre en compte la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les actions visant au renforcement des capacités commerciales des pays partenaires.